

# DÉVELOPPER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL



**Durée** 1 jour



**Prérequis** Aucun



**Nombre de participants** 5 à 15



**Public** DRH - IRP - Managers



**Présentiel/Visio-conférence**



**Tarif** à partir de 1400 € HT



## OBJECTIFS

Connaître les enjeux de la QVT pour votre entreprise

Élaborer une démarche projet d'amélioration de la QVT

Impliquer les différents acteurs dans la démarche

## PROGRAMME

### Quels sont les enjeux d'une démarche QVT

Évolution historique de la notion de QVT

Amélioration de la QVT et prévention des Risques Psycho-Sociaux

Principes de la prévention et obligations juridiques appliquées à la QVT

Facteurs sur lesquels agir pour une amélioration de la QVT

### Établir un diagnostic QVT dans son entreprise

Définir des indicateurs pour mesurer l'impact des actions mises en place

Réaliser un état des lieux des actions déjà mises en place

Recueillir les attentes des collaborateurs

Identifier les pistes d'amélioration

### Déployer une démarche globale de projet QVT

Cerner le rôle des acteurs de la QVT (managers, Instances Représentatives du Personnel...) et les impliquer dans la démarche

Utiliser les principes d'une démarche projet en instaurant un comité de pilotage

Appliquer certains réaménagements des espaces de travail - ergonomie

# INFORMATIONS PRATIQUES



## DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

Mise en place sous un délai de 1 à 2 mois à compter de la signature du devis

## MOYENS PÉDAGOGIQUES & D'ÉVALUATION :

- CONVENTION DE FORMATION
- CONVOCATION TRANSMISE AUX STAGIAIRES
- QUESTIONNAIRE EN AMONT DE LA FORMATION SUR LES BESOINS ET ATTENTES DES STAGIAIRES
- QUESTIONNAIRE D'AUTO-ÉVALUATION EN DÉBUT ET FIN DE FORMATION
- TEMPS D'APPRENTISSAGE : APPORTS THÉORIQUES
- TEMPS D'EXPÉRIMENTATION : MISE EN SITUATION
- TEMPS D'ÉCHANGE ET D'ANALYSE SUR LE VÉCU DES PARTICIPANTS
- FEUILLES D'ÉMARGEMENT À SIGNER
- QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION
- CERTIFICAT DE RÉALISATION

## ACCESSIBILITÉ

L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes en situation de handicap.

Toutes situations nécessitant de mobiliser des moyens de compensation nécessaires seront étudiées au cas par cas dans la mesure où les besoins spécifiques nous sont communiqués 2 mois avant la date de réalisation de la formation.

Toutefois, si ces adaptations génèrent des surcoûts, une prise en charge supplémentaire peut être examinée avec l'aide de Kenvad.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap, M. KERLEROUX par téléphone au 02 98 24 93 39 ou par mail à l'adresse suivante : [coordination@kenvad.fr](mailto:coordination@kenvad.fr)

**Notre établissement peut proposer un accompagnement individualisé à chaque apprenant en situation de handicap**